

Sorel-Tracy, le 1er octobre 2026

Madame Prunelle Thibault-Bédard

Présidente de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet Appui au projet de terminal portuaire de Sorel-Tracy

Madame la Présidente,

La Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy souhaite exprimer son appui ferme au projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire proposé par QSL International Ltée dans le secteur Saint-Laurent. Pour notre milieu, ce projet répond à un besoin réel. Il s'inscrit dans la vocation industrielle et maritime de Sorel-Tracy et peut soutenir directement les entreprises, les producteurs agricoles et les travailleurs de toute la Montérégie.

À Sorel-Tracy, le fleuve n'est pas simplement un élément du paysage. Il fait partie de notre histoire économique et de notre façon de développer le territoire. Le site visé est celui de l'ancienne centrale thermique de Tracy, dans une zone déjà vouée aux activités industrielles. Le remettre en valeur au moyen d'infrastructures modernes nous paraît être une utilisation logique et porteuse d'un site qui possède déjà des accès stratégiques au réseau routier, au chemin de fer et à la voie maritime.

Il faut aussi regarder la situation actuelle. Les installations exploitées à Saint-Joseph-de-Sorel ne comptent qu'un seul poste à quai et les périodes d'attente des navires sont devenues un véritable goulot d'étranglement. Cet enjeu a été expliqué publiquement lors des audiences du BAPE. L'ajout d'un deuxième poste à quai, à quelques kilomètres du terminal existant, permettrait d'augmenter la capacité régionale et de rendre les opérations plus fiables. Le projet pourrait accueillir jusqu'à 35 navires et manutentionner environ 440 000 tonnes de marchandises par année. Ce n'est pas une capacité théorique : elle répond à des volumes et à des besoins qui existent déjà.

L'agriculture est l'un des meilleurs exemples. Dans la MRC de Pierre-De Saurel, 90 % du territoire se trouve en zone agricole. La culture des céréales et la production laitière occupent une place importante dans notre économie. À l'échelle de la Montérégie, l'UPA rappelle que l'agriculture régionale génère environ 30 % du produit intérieur brut agricole québécois et 25 % des emplois agricoles de la province. Le premier entrepôt aménagé sur le site peut déjà recevoir jusqu'à 50 000 tonnes de fertilisants destinés aux producteurs des environs. Le quai projeté viendrait compléter cette chaîne en permettant de décharger ces marchandises directement sur le site.

Les effets dépasseraient largement les limites de Sorel-Tracy. Les producteurs de Pierre-De Saurel, de Saint-Hyacinthe, des Maskoutains, de la vallée du Richelieu et d'autres secteurs de la Montérégie ont besoin d'un approvisionnement fiable en engrais, en semences et en autres intrants. Une capacité portuaire située plus près des lieux de production peut réduire certains déplacements, limiter les ruptures et donner davantage d'options aux entreprises. Dans un contexte où les chaînes d'approvisionnement demeurent fragiles, cette proximité représente un avantage concret.

Le même raisonnement vaut pour notre secteur industriel. Les entreprises qui reçoivent de l'acier, des équipements ou des pièces surdimensionnées dépendent d'infrastructures capables de traiter leurs marchandises efficacement. Un terminal mieux intégré aux réseaux routier, ferroviaire et maritime peut réduire les délais, améliorer la prévisibilité des livraisons et rendre la région plus attrayante pour de nouveaux investissements. Selon QSL, 42 millions de dollars d'investissements additionnels sont prévus au cours des cinq prochaines années. Le BAPE indique par ailleurs que l'exploitation et l'entretien du terminal pourraient générer environ 40 emplois permanents, auxquels s'ajouteraient les retombées chez les fournisseurs et les entreprises de services de la région.

Notre appui ne signifie pas que les préoccupations exprimées doivent être mises de côté. Le bruit, la poussière, la circulation, la qualité de l'eau et la protection des milieux naturels exigent des engagements clairs. Nous nous attendons à ce que QSL respecte les conditions qui lui seront imposées, rende compte de ses suivis et maintienne un dialogue constant avec les citoyens et les communautés concernées. Le choix d'un quai flottant, l'absence de dragage annoncée et la réutilisation d'infrastructures existantes montrent toutefois qu'il est possible d'adapter le projet pour réduire son empreinte. L'autorisation fédérale accordée en septembre, assortie de conditions, confirme également que le projet a été soumis à un examen approfondi.

La région de Sorel-Tracy a besoin de projets qui s'appuient sur ses forces, qui créent de l'activité économique et qui améliorent la capacité de nos entreprises à faire face aux imprévus. Ce terminal répond à ces trois objectifs. Il consoliderait notre rôle dans le corridor du Saint-Laurent, soutiendrait une agriculture essentielle à la Montérégie et donnerait une nouvelle impulsion à notre zone industrialo-portuaire.

Pour toutes ces raisons, la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy appuie fermement le projet. À nos yeux, il doit aller de l'avant, dans le respect des conditions environnementales et des engagements pris envers le milieu. Nous invitons la commission à reconnaître pleinement sa nécessité économique et ses retombées pour Sorel-Tracy, la Montérégie et les entreprises du Québec.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Luc Martel

Directeur général

Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy